

NOTICE

SUR

BOURBONNE

ET

Ses Eaux Thermales.

PAR F. LE MOLT,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

MÉDECIN INSPECTEUR DES EAUX THERMALES DE BOURBONNE,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC.

Prix : 1 fr. et 1 fr. 25 c. par la poste,

AU PROFIT DES MALADES INDIGENTS

ADMIS A L'USAGE DE CES EAUX.



LIBRAIRIE MÉDICALE DE GABON, A PARIS.

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, N° 10;

A MONTPELLIER, GRAND'RUE, N°s 30 — 32;

A BOURBONNE, A L'ÉTABLISSEMENT THERMAL.

•••••

1830.

I. 8630

NOTICE

SUR

BOURBONNE

ET

Ses Eaux Thermales.

PAR F. LE MOLT,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

MÉDECIN INSPECTEUR DES EAUX THERMALES DE BOURBONNE,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC.

« Le Médecin est le prêtre du temple; il est là pour éclairer les malades sur la pratique des Eaux, pour les diriger par une bonne méthode, pour rectifier leurs idées, pour chasser leurs préjugés. » (XVIII^e prolégomène aphoristique du savant ouvrage sur les EAUX MINÉRALES de France, par M. le Baron Alibert, premier Médecin ordinaire du Roi, etc., etc.)

LIBRAIRIE MÉDICALE DE GABON, A PARIS,

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, N^o 10;

A MONTPELLIER, GRAND'RUE, N^{os} 30, — 32;

A BOURBONNE, A L'ÉTABLISSEMENT THERMAL.

1830.

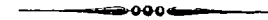
Notice

SUR

BOURBONNE

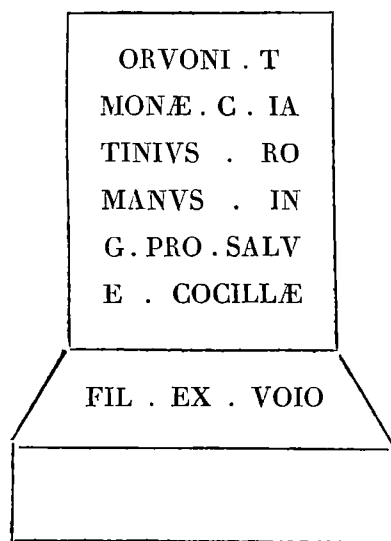
ET

SES EAUX THERMALES.



L'USAGE des *Eaux* se généralise de plus en plus, et semble devenir en France, à l'exemple de ce qui se passe chez les insulaires nos voisins, un besoin national. Cependant il arrive que des malades, peu satisfaits de l'épreuve de celles qu'ils ont préférées, les accusent d'avoir trompé leur attente, tandis que cet insuccès ne peut, dans la réalité, être imputé qu'à l'erreur de leur choix. En effet, peu de sources se ressemblent; leur action, comme celle de toutes les substances médicinales, se diversifie autant que la nature des maladies. Il serait vivement à souhaiter que les propriétés spéciales de chacune d'elles et le régime particulier de leur emploi, qui ne peuvent être appréciés que par une pratique journalière, fussent parfaitement connus de toutes les personnes qui sont dans le cas d'y avoir recours ou de les conseiller. Il conviendrait aussi que, pour se décider en connaissance de cause, on pût s'aider à l'avance de toutes les notions désirables, sur la situation du pays et les ressources qu'il offre sous le rapport de l'économie et de l'agrément. En ma

troisième siècle, gravée sur une pierre corrodée de vétusté et placée dans la maçonnerie de l'une des fontaines, ainsi figurée :



Traduction controversée :

A ORVONNE, DÉESSE
 DES THERMES. C.
 JATINIUS, ROMAIN
 DANS LES GAULES,
 POUR LE SALUT DE
 COCILLE.

VOEU DE SON FILS.

Vestiges d'une ancienne chaussée Romaine à l'extrémité de la rue *Vclonne*. Tombeaux trouvés dans la forêt de Coiffy-le-Bas à une lieue de Bourbonne, appelée autrefois le *Cimetière des Sarrasins*. Constructions découvertes, lors des fouilles faites, de 1763 à 1785, à l'établissement thermal, à près de 15 mètres au-dessous du sol actuel. Emplacement où, d'après les chroniques de Langres, aurait existé un château fort (*Castrum Vervoniense*), élevé en 612, sur les ruines d'un ancien temple, par les ordres de Théodebert et Thierry. Cette portion de l'ancien domaine seigneurial, aliéné en 1822, forme maintenant une fort belle habitation particulière.

HISTORIENS. — Plusieurs parlent d'une saline qui au-

rait été exploitée, sous l'administration romaine, dans le voisinage des sources, et de deux châteaux forts, très anciens, situés sur les plateaux des villages d'Aigremont et de Coiffy-le-Haut.

ÉGLISE. — La paroisse n'en possède qu'une, fort ancienne, peu vaste et meublée d'un beau jeu d'orgues.

PROMENADES. — Au nombre de quatre, dont l'une, dite de Montmorency, serait enviée de bien des villes de premier ordre. L'administration municipale s'occupe d'en créer une cinquième, qui touchera à la sommité du jardin des bains, et offrira un point de vue délicieux, ainsi que la proximité d'une forêt assez agréable.

HOSPICE CIVIL. — Doté d'un revenu de 5,000 fr., et uniquement affecté au soulagement des malades et pauvres du lieu, cet établissement est régi par des sœurs hospitalières de St.-Charles, avec l'intelligence et le zèle ordinaires à ces pieuses religieuses. Combien il serait à désirer que les baigneurs indigens, qui nous arrivent de toutes les parties de la France, pussent être reçus dans un pareil asile ! Louis XIV, avait autorisé, à cet effet, en 1702, la fondation d'un hospice civil ; et ce projet philanthropique est encore à réaliser.

FONTAINES PUBLIQUES. — Bourbonne, dont presque tous les quartiers étaient privés d'eau vive, doit aux soins de M. *Perrignon*, maire, et de ses conseillers municipaux, la création assez récente de plusieurs fontaines, qu'on pourrait appeler monumentales, et la construction d'un HÔTEL-DE-VILLE, sur la place principale, d'une architecture de bon goût, et d'une distribution très-avantageuse pour les besoins de la ville et les plaisirs des étrangers. Le rez-de-chaussée est consacré aux affaires de la mairie et à la tenue de la justice de paix. Le premier étage, qui se compose d'un beau salon parfaitement meublé, d'une salle de billard et d'autres pièces de service, est un lieu charmant de réunion

pour la lecture des feuilles quotidiennes, le délassement des jeux de société, les concerts, bals, etc.

HÔPITAL MILITAIRE. — Cet hospice, fondé en 1732 par Louis XV, de même que celui de Barèges, pour le soulagement de l'armée, agrandi sous Louis XVI en 1785, et successivement amélioré, surtout depuis la restauration, donne l'idée d'un grand gouvernement et de sa munificence. Il est vaste, et peut recevoir 600 militaires, dont 100 officiers. Ouvert du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, il est administré comme tous les hôpitaux militaires permanents. M. *Garnier*, sous-intendant du département, réside pendant toute la durée de la saison, et de concert avec le commandant du génie, rivalise de zèle pour ajouter à la prospérité de ce bel établissement. La direction du service médical est confiée à des officiers de santé militaires distingués (en ce moment MM. les docteurs *Ballart*, médecin en chef, et *Therrin*, chirurgien en chef).

FORCE MILITAIRE. — Une brigade de gendarmerie et un détachement d'infanterie.

INSTRUCTION. — Institution de latinité; école des Frères de la Doctrine Chrétienne et des Sœurs de l'ordre de St.-Charles pour l'un et l'autre sexe.

COMMERCE. — Céréales, coutellerie, épicerie, mercerie, quincaillerie, etc.

Etablissement Thermal.

SOURCES THERMIALES. — Elles sont au nombre de trois : la première, désignée sous le nom de *Fontaine de la*

Place, presque contiguë aux bains civils, dont elle dépend, renfermée dans un bâtiment construit à l'imitation des anciens temples, donne l'eau qui se boit sur place ou s'exporte. La seconde, dite *Puisard*, ou *Fontaine des Bains civils*, contenue dans des puits très-profonds, servant d'étuves aux Romains, fournit à l'ascension de l'eau dans les réservoirs supérieurs, au moyen d'une machine hydraulique, pour la consommation générale de l'établissement. La troisième, connue autrefois sous le nom de *Bain Patrice*, alimente les bains de l'hôpital militaire.

DÉSIGNATION DES SOURCES.	DEGRÉS de CHALEUR R ^e	PRODUIT en 24 heures PIEDS CUBES.
Fontaine de la Place.....	52	1,440.
— des Bains civils.....	<i>id.</i>	720.
— des Bains militaires.....	44	1,080.
Produit de toutes ces sources en 24 heures, 5,240.		

Les deux sources qui appartiennent à l'établissement civil, ne sont vraisemblablement que deux embranchemens de la même, car l'épuisement de l'une réagit sur l'autre, et *vice versa*.

APPRECIATION DU CALORIQUE. — La température des sources, de même que leur volume, n'éprouve pas de variations notables. La différence des résultats pour l'appréciation du calorique tient sans doute au défaut de précision des instrumens thermométriques, à leur immersion trop peu prolongée, ou au temps de l'opération toujours répétée pendant le service des Eaux, sans qu'il soit tenu aucun compte de la

perte de chaleur par le refroidissement des pierres qui forment les puits.

COULEUR. — Incolore, d'une transparence parfaite, même après plusieurs mois de refroidissement.

ODEUR. — Point d'odeur appréciable, quoique les bassins exhalent celle d'hydrogène sulfuré.

SAVEUR. — Un peu fade, légèrement salée et douceâtre, et nullement nauséabonde.

TOUCHER. — Elle semble d'abord douce et onctueuse, puis elle cause à la peau un peu de rigidité.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. — 1,006,5, l'eau distillée étant à 1,000. Elle marque 2° 1/2 à l'aréomètre de Baumé; c'est une des eaux minérales les plus riches en substances salines.

PRINCIPES MINÉRALISATEURS, GAZEUX ET FIXES. — GAZEUX : 100 parties en volume sont composées, selon M. Athénas, d'acide carbonique (18), d'oxygène (4, 50), et d'azote (77, 49). Selon MM. Desfosses et le docteur Roumier, un litre d'eau, à la température + 15, et pression de 0 mèt. 755, contient : oxygène, 3 centim. cubes, azote et acide carbonique, de chaque, 13 *id.*

Analyse de MM. Bosc, et BÉZU, pharmacien à Bourbonne, sur un litre d'eau. Fin de 1808.

Muriate de chaux.....	8 gr. 76 cent.
Muriate de soude.....	50 80
Carbonate de chaux.....	1 0
Sulfate de chaux.....	8 88
Sust ^e ext ^e avec un peu de sulfate de chaux...	0 50
TOTAL.	69 gr. 94 cent.

Analyse de M. ATHÉNAS, même quantité d'eau. En 1822.

Carbonate de fer.....	0 gr. 05125
Sulfate de magnésie.....	0 35775
<i>Idem</i> de chaux.....	1 02750
Hydrochlorate de magnésie.....	0 15925
<i>Idem</i> de chaux.....	0 81075
<i>Idem</i> de soude.....	4 76525
Perte.....	0 02650
TOTAL.	7 gr. 15625

Analyse de MM. DESFOSSÉS et le docteur ROUMIER de Besançon, même quantité d'eau. 1827.

Brômure et peut-être chlorure de potassium.....	0 069 gram.
Chlorure de calcium.....	0 081
<i>Idem</i> de sodium.....	5 352
Sous carbonate de chaux.....	0 158
Sulfate de chaux.....	0 721
TOTAL.	6 381 gram.

Plus un peu d'hydrochlorate de magnésie et de matière extractive.

EAU MINÉRALE ARTIFICIELLE DE BOURBONNE. — Les Eaux minérales naturelles jouissent de propriétés mystérieuses, de qualités occultes qui échappent à nos moyens vulgaires d'investigation; aussi a-t-on dit avec vérité : *Arcana Dei, miraculis plena.* L'art, malgré ses laborieuses recherches, est bien loin d'approcher des produits de la nature. C'est en vain qu'on a cherché à contrefaire les Eaux de Bourbonne; les formules de la composition de ces eaux factices, que nous allons rappeler, en seraient une preuve convaincante, si cette vérité avait besoin d'être démontrée.

D'après M. DUCHANOT.

Dans chaque pinte d'eau chauffée depuis le 45° au 55° R°.	
Muriate de soude.....	1 gros.
Sulfate de chaux.....	8 grains.
Sulfate de magnésie.....	quelques grains.

D'après MM. TRYAIRE et JURINE.

Eau pure.....	20 onces.
Acide carbonique.....	2 fois le volume.
Muriate de soude.....	72 grains.
Sulfate de magnésie.....	2 id.

Pharmacopée Française (nouveau Codex).

Sel de cuisine.....	1 gros.
Muriate de chaux.....	10 grains.
Eau chargée de deux fois son volume de gaz acide carbonique.....	20 onces 1/2.

Formulaire Pharmaceutique des Hôpitaux Militaires.

Sous carbonate de soude.....	0	10 gr.
Chlorure de sodium.....	0	05
Sous-carbonate de magnésie.....	0	20
<i>Idem</i> de fer.....	0	05
Eau acidulée avec cinq volumes de gaz.....	650	00

ANALYSE DE BOUES MINÉRALES par M. VAUQUELIN.

Matières animales et végétales.....	15	40
Silice.....	64	40
Fer oxidé.....	5	80
Chaux.....	6	20
Magnésie.....	1	00
Alumine.....	2	20

CALORIFICATION DES EAUX. — On en est réduit aux hypothèses ; le fluide électrique n'y est pas étranger.

CONDITION DU CALORIQUE. — M. Athénas avait pu avancer, d'après une série d'observations, que l'Eau minérale conservait sa chaleur un tiers à peu près plus long-temps que l'eau ordinaire. Des expériences contradictoires faites sur place par un chimiste très-habile, M. Longchamp, chargé de l'analyse des Eaux minérales les plus accréditées de France, détruisent complètement cette opinion trop généralement admise.

INFLUENCE DE L'ATMOSPHÈRE. — Elle exerce une influence très-marquée sur les sources lors des grandes perturbations

atmosphériques. L'Eau, qui semble être constamment en ébullition, devient plus agitée à l'approche des orages et des changemens de temps, sans que sa température en paraisse plus élevée. Le dégagement des gaz est si tumultueux qu'il projette l'eau de tous les côtés.

BAINS CIVILS. — Ils ont été établis sous l'administration romaine, reconstruits sur un plan moderne, en 1763, par les anciens seigneurs de Bourbonne, et achetés, en 1812, par l'État. D'importantes constructions qui en ont doublé l'étendue, des acquisitions de terrains pour agrandir ce local et former un jardin assez vaste, et des améliorations successives, les font rivaliser avec les plus beaux Thermes du royaume.

L'Établissement Thermal, décoré d'un péristyle d'ordre ionique, dont les colonnes sont d'un seul bloc, forme un carré long de 155 pieds de façade. Un large vestibule, qui le traverse, établit la séparation des bains des deux sexes ; un escalier commode et à double rampe, conduit au premier étage. Au rez-de-chaussée et dans le haut, de chaque côté, se trouvent les cabinets particuliers de bains (24 du côté des hommes, et 20 de celui des femmes), dont quelques-uns ont deux baignoires, ceux de douches (8 pour les hommes, et 4 pour les femmes), deux chambres d'étuves, et des fontaines d'eau commune. Un salon dans le bas, et un plus vaste au premier, fréquentés par les baigneurs qui veulent s'y reposer, en attendant que leurs cabinets soient libres, sont également à leur disposition pour les réunions, bals, concerts, etc. Les bains de la classe peu aisée et indigente, situés dans la partie opposée de l'établissement, n'ont avec les premiers aucune espèce de communication. Ils sont séparés par un couloir et se composent, pour les deux sexes, de deux bassins ou piscines, avec gradins, banquettes et vestiaires, et de quatre

cabinets de douches. Au fond de la cour et en face de l'entrée principale, s'élève le logement du Régisseur, avec buanderie, fontaine froide pour les lessives, bûcher, etc. La partie inférieure du jardin est plantée de tilleuls de Hollande qui forment de longues et larges allées; la supérieure, qui est en pente et tout-à-fait inculte, va recevoir tous les embellissements de luxe et de commodité qu'elle peut comporter.

COMPLÉMENT DE L'ÉTABLISSEMENT. — Un projet, présenté par le conseil établi près les Eaux, et ayant pour objet toutes les améliorations dont l'Etablissement Thermal est susceptible, est soumis en ce moment à l'approbation de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur. Dans mes deux derniers rapports annuels au gouvernement, j'ai exposé tous les avantages qui en résulteraient pour la santé publique. Le vif intérêt que M. *Louis de St-Genest*, préfet de la Haute-Marne, accorde à ce projet, donne tout espoir qu'il sera prochainement adopté.

ADMINISTRATION. — L'Etablissement Thermal, placé sous l'administration de M. le préfet de la Haute-Marne, a été mis en régie depuis sa restauration. Le Régisseur est chargé de la conservation de tout le matériel, de la tenue de la caisse et de la comptabilité. Un employé principal, chargé des écritures, est attaché au bureau d'entrée du grand établissement, pour l'enregistrement des personnes qui désirent être admises à l'usage des eaux. Le registre, tenu à cet effet, est arrêté tous les soirs par le médecin-inspecteur, et vérifié à volonté par l'autorité locale. Un état, indiquant les cabinets vacans et heures disponibles, est mis sous les yeux des malades pour faciliter leur choix, et les convaincre qu'il n'existe d'autre préférence que la priorité. Un second commis, établi au bureau des piscines, inscrit les bains et douches pris par les payans, et ceux accordés gratuitement.

SERVANS. — Le nombre, pour chaque sexe, est réglé suivant l'affluence des malades. Dans le cas où un baigneur aurait à se plaindre de quelque manque dans le service, il s'adressera au médecin-inspecteur, dont tous les employés doivent exécuter les ordres, et par suite à l'autorité locale, s'il supposait que justice ne lui est pas rendue.

BAIGNEURS INDIGENS. — L'usage gratuit des Eaux n'est accordé aux pauvres qui sont envoyés par leurs communes, qu'autant qu'ils sont porteurs de certificats délivrés par leurs maires respectifs, et attestant leur état d'indigence. L'inspecteur est tenu de s'assurer s'ils ont besoin, ou non, de les prendre, et de les visiter tous les jours. Les frais de voyage et de séjour (la dépense pour le logement et la nourriture pouvant s'élever à 1 fr. 25 c. par jour), devront être à la charge des communes auxquelles ils appartiennent, conformément à l'arrêté du Directoire du 29 floréal an VII. (Article 11 du règlement de l'Etablissement Thermal, approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 16 avril 1807.)

L'ignorance ou l'oubli de cette sage disposition, fait que la plupart des indigens (100 à 150 pendant la saison des Eaux), arrivent à Bourbonne dans le plus grand dénuement, et sans aucune espèce de ressources que celles qu'ils trouvent dans la libéralité des étrangers et la commisération des habitans. Comme il n'existe aucun secours pour l'achat des médicamens dont ils peuvent avoir besoin, le médecin des Eaux y a pourvu jusqu'alors de sa bourse.

SAISON DES EAUX. — L'établissement thermal est ouvert toute l'année, mais principalement fréquenté à partir du 15 avril au 1^{er} octobre. Des fourneaux sont montés pendant l'hiver, dans quelques cabinets, pour les bains d'urgence et de propreté.

TARIF DES EAUX.

DANS LES CABINETS :		Pour un peignoir chaud. . .	15 c.
Pour un bain.	75 c.	<i>Id.</i> (en toile ou laine) froid. . .	10
Pour une douche.	75	Pour 1 serviette froide ou chaude. . .	05
Pour une étuve.	50	EAU EN MUID :	
DANS LES PISCINES :		Un muid contenant 2 h. 50 l. . .	25
Pour un bain.	15	EAU EN BOUTSILLE :	
Pour une douche.	25	Pour l'eau thermale.	05
PRIX DU LINGE :		Pour la bouteille.	20
Pour un fond de bain.	20	Pour goudron et bouchon.	05
Pour un drap de douche.	10	Pour panier et emballage.	10

EXPÉDITION D'EAU THERMALE. — Tout envoi ne peut être fait que sous la surveillance de l'inspecteur, et doit être accompagné d'un certificat d'origine, délivré par lui, constatant les quantités expédiées, la date de l'expédition, le nom et domicile des parties requérantes. Chaque bouteille porte l'empreinte d'un cachet aux armes de France, et dans l'exergue duquel sont écrits ces mots : *Eau thermale de Bourbonne*. Le défaut de ces garanties indique par cela même la fraude ou la mauvaise foi des vendeurs.

Les demandes d'Eau, avec envoi de fonds, pourront être adressées soit au régisseur des Eaux, soit au médecin-inspecteur, en ayant bien soin de préciser le lieu de destination, et le mode de transport. L'eau thermale se conserve très-long-temps sans éprouver d'altération : lorsqu'on veut en faire usage, on la réchauffe au bain-marie.

NOMBRE DES ÉTRANGERS PENDANT LA SAISON. — L'Etablissement Thermal est fréquenté annuellement par 600 à 800 malades de tous rangs et de toutes conditions, non compris les personnes qui les accompagnent comme amis ou gens de service, et pouvant s'élever au nombre de 4 à 500.

PRODUIT ANNUEL DE LA RÉGIE. — Il varie de 16,000 à 20,000 fr. Les charges générales ordinaires sont de 8 à

9,000 fr. On peut évaluer le numéraire laissé aux sources de 250,000 à 300,000 f., en comprenant dans cette somme les dépenses d'entretien des établissemens civil et militaire.

TENUE DE L'ÉTABLISSEMENT. — La bonne tenue des bains royaux et la grande propreté qu'on y remarque, font l'éloge du zèle et de la surveillance du régisseur. Le service s'y fait avec intelligence et promptitude. Les petits soins, les attentions délicates, qu'on trouve sous le toit domestique, sont prodigués aux baigneurs avec empressement; aussi prennent-ils très-peu de bains à domicile. Je dois dire sans craindre d'être démenti, qu'on ne peut rien exiger de mieux sous ce rapport.

TRANSPORT AUX BAINS. — On se rend aux bains, le matin (car tous les exercices thermaux ont lieu dans la matinée), soit à pied, soit en chaise à porteurs ou en voiture, selon l'état du temps et celui des infirmités. Je ne sais comment l'industrie spéculative n'a point encore eu l'idée d'une entreprise de transport général, au moyen d'une large et longue berline, qu'on pourrait appeler *Omnibus de santé*, qui servirait à promener les malades, à amener aux bains et reconduire à domicile, aux heures indiquées, ceux qui, par goût, ou tous autres motifs, préféreraient se loger dans les quartiers de la ville plus ou moins éloignés des sources, dans le voisinage desquelles se trouvent cependant des chambres et appartemens à louer très-nombreux et fort commodes.

Mode d'Administration des Eaux.

On use des Eaux thermales de Bourbonne, en boisson, bains, douches, étuves et en lotion. Leur sédiment est rarement employé.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES. — Toniques, stimulantes, purgatives et révulsives.

ACTION DES EAUX. — Très-remarquable, surtout lorsqu'on veut produire une réaction générale.

EMPLOI. — Demande beaucoup de prudence et de circonspection; et varie à l'infini, suivant l'âge, le sexe, la constitution des malades et la nature de leurs affections, de sorte qu'il y aurait de la témérité à vouloir assigner, d'une manière fixe, une méthode générale d'administration.

EAU EN BOISSON. — A jeun et dans la matinée, jamais dans l'intervalle des repas. Doses graduées suivant ses effets; terme moyen, un litre; intervalle entre chaque verre, de 20 à 30 minutes; mieux vaudrait ne pas boire dans le bain.

TEMPÉRATURE. — Aussi élevée que possible. L'Eau prise presque à la sortie de la source passe avec plus de facilité, et n'occasionne ordinairement aucune pesanteur ni trouble dans les fonctions digestives. Il est remarquable qu'à ce degré de chaleur, elle produirait à l'extérieur la rubéfaction suivie bientôt de vésication, tandis qu'à l'intérieur son calorique, *sui generis*, se comporte d'une manière douce et bienfaisante. On peut la modifier dans une proportion variable avec une infusion de tilleul, eau gommeuse, lait, petit lait, etc., toutes les fois qu'on redoute l'irritabilité de l'estomac et des nerfs. Quelquefois il est prudent d'en diminuer ou suspendre l'usage.

EFFETS DE L'EAU A L'INTERIEUR. — Excitation générale légère, sécrétion abondante d'urines, douce moiteur, évacuations alvines modérées ou parfois ténésme fatigant; dans ce dernier cas, recours aux boissons délayantes et pilules laxatives, et cessation de l'eau si cet état persiste.

EAU DE LARIVIÈRE, village près Bourbonne. — Quelque-

fois on associe avec avantage, à l'administration des Eaux, celle minérale ferrugineuse de *Larivière*. M. *Bastien*, pharmacien à Bourbonne, locataire de cette source, en a constamment en officine. Il s'occupe en ce moment de recherches analytiques, qu'il n'a point encore complétées par l'estimation rigoureuse des principes constituans. Ses premiers essais lui ont fait découvrir des carbonates de fer, de magnésie et de chaux, des sulfates de soude, de chaux et de magnésie, des hydrochlorates de soude et de magnésie, un peu d'alumine et de silice. Cette Eau est utilisée dans beaucoup de maladies (surtout celles des voies urinaires, les fleurs blanches, les pâles couleurs, le développement la déviation des menstrues), soit qu'on la boive au lieu de l'Eau thermale jugée quelquefois trop excitante, soit qu'associée à son usage, on s'en serve au repas pour mêler avec le vin, et qu'on la prenne pure dans la soirée. Elle semble ne différer en rien de celle de *Contrexéville* et convenir dans les mêmes affections.

BAINS. — L'observation pratique doit déterminer le choix des bains entiers d'Eau thermale, demi-bains et bains partiels, de même que la proportion d'eau ordinaire, ajoutée, dans certains cas, pour en affaiblir l'action. La température des bains généraux doit rarement excéder 28 ou 29° Réaumur, et la durée moyenne de l'immersion, 40 minutes.

Il convient d'essayer la constitution des sujets: de commencer par des bains de courte durée, bien tempérés et mitigés, afin de se mettre entièrement à l'abri des congestions sanguines, du refoulement de la poitrine et de l'épigastre, et de toute exaltation trop vive du système nerveux.

DEMI-BAINS. — Chaleur, de 29 à 32° Réaumur; durée de 20 à 40 minutes. Les parties exposées à l'air, doivent être soigneusement recouvertes. Ils agissent localement et produisent une puissante révulsion.

BAINS LOCAUX. — Les pédiluves et maniluves, les gargarismes (paralysie de la langue, état scorbutique ou scrofuleux des gencives, etc.), les lotions et injections (ulcères atoniques, trajets fistuleux, écoulemens leucorrhéiques); les collyres (ophtalmies chroniques symptomatiques), peuvent être répétés et employés avec succès, plusieurs fois dans la journée. Quant aux pédiluves et maniluves, on doit éviter d'y recourir tant que le travail de la digestion n'est pas terminé (4 ou 5 heures après les repas). Les lavemens d'Eau thermalc, déterminent ordinairement une trop vive excitation.

DOUCHES. — Dans aucun autre établissement les douches ne réunissent à un plus haut degré toutes les conditions désirables : chaque année en signale des effets qui surpassent l'attente des malades et les prévisions des médecins. Leur usage est presque général, soit en arrosoir, soit à tiers, demi ou plein piston, suivant le mode de médication. La durée de cette percussion, dont l'impression est plus agréable que pénible, peut être portée successivement, de 10 à 30 minutes. La température doit être plus élevée que celle des bains (de 30 à 35° Réaumur), à raison de l'état de nudité dans lequel on se trouve et de la prompte déperdition du calorique. Les malades se reposent sur des lits sanglés, et peuvent prendre, sans grande gêne, toute espèce de positions. Chaque cabinet a son doucheur ou sa doucheuse. On ne doit jamais laisser frapper la douche sur la tête, la poitrine, le cœur et l'épigastre; à peine doit-on se permettre des arrossemens légers sur la région du foie et du mésentère, et sur le bas ventre. Je regarde comme plus médical de prendre la douche après le bain que de le couper par cet exercice.

ÉTUVES. Il existe deux cabinets de bains de vapeur

humide qui suffisent à peine aux besoins de l'établissement. Ces étuves sont employées avec succès dans les douleurs rhumatismales, les sciaticques, les maladies cutanées invétérées, etc.; on peut y séjourner de 10 à 30 minutes (le volume de la vapeur éprouvant des anomalies qui en font varier la température, depuis 32 à 40° Réaumur). Pour parer à de nombreux inconvéniens, j'ai demandé qu'il fût établi six boîtes à étuves sur le puisard même, dont la vapeur s'élève à 46° Réaumur. Ce mode aurait le double avantage de procurer une transpiration plus prompte et plus abondante, et de mettre la respiration à l'abri d'un atmosphère incommode. Le malade n'aurait plus à redouter aucune atteinte fâcheuse des courants d'air, puisqu'on le transporterait, dans l'appareil même, soit dans son cabinet de bain, soit dans un vestiaire. J'ai aussi témoigné le désir que des lits à bascule fussent établis dans quelques cabinets, pour qu'il pût s'y reposer pendant la durée de la moiteur.

Au retour des bains, on doit redouter le froid, se retirer pendant une heure dans son appartement, et mieux encore se mettre dans un lit chaud, sans se laisser aller au sommeil, si le repos de la nuit a été suffisant.

CE QU'ON ENTEND PAR SAISON. — L'habitude, plutôt que l'analyse pratique, a fixé les limites du temps pendant lequel on pouvait prolonger les exercices thermaux. On entend ici par *saison*, l'usage continu des Eaux, pendant 21 jours. L'intervalle qui se trouve entre les périodes du flux menstruel (époque où l'on doit respecter le travail de la nature), a sans doute servi de base à cette règle nullement absolue. Le médecin traitant est seul compétent pour restreindre ou proroger ce terme.

DURÉE DU TRAITEMENT. — Il est presque impossible d'assigner à l'avance la durée du traitement, qui, d'après les

effets produits et l'espoir qui est offert, se compose d'une, deux, trois et même quatre saisons.

*Indication des Maladies traitées avec le
plus de succès par les Eaux.*

J'arrive à la partie la plus délicate de cette notice: je veux parler de l'énumération consciencieuse des maladies qui peuvent être combattues avec avantage, par l'usage plus ou moins soutenu des Eaux, et par l'association quelquefois obligée de divers modificateurs. Avant tout, je dois déclarer que l'existence de toute inflammation aigue est une contre-indication manifeste de leur emploi, et qu'il ne sera question ici que des maladies essentiellement chroniques.

Paralysies générales ou partielles.

Affections variées du système lymphatique, scrofules, vulgairement humeurs froides.

Rhumatismes musculaires, fibreux et articulaires.

Les diverses espèces de névralgies.

Parmi les névroses des sens: la mélancolie, l'hypocondrie, la cardialgie et l'entéralgie (douleurs très-vives au creux de l'estomac ou dans une portion du tube intestinal), le vomissement spasmodique, la dyspepsie (lenteur et difficulté des digestions), l'iléus nerveux périodique, la colique de plomb, l'anaphrodisie (absence ou abolition des désirs vénériens), les pollutions nocturnes par débilité, l'hystérie.

Les irritations nerveuses de l'estomac et des intestins (gastrites, entérites, ou gastro-entérites).

Les embarras et engorgemens du pancréas, de la rate, du foie, des ganglions mésentériques.

Les infiltrations et hydropisies naissantes.

La chlorose (pâles couleurs), l'aménorrhée (suppression du flux menstruel), l'irrégularité de cette excrétion, la leucorrhée (fleurs blanches), les déplacements de l'utérus.

Les affections scorbutiques à leur début et pendant leur convalescence.

Le catarrhe vésical, la rétention d'urine calculeuse, la diarrhée catarrhale, l'incontinence d'urine constitutionnelle ou accidentelle.

Les fièvres intermittentes anciennes, et notamment les fièvres quartes.

L'engorgement pâteux et indolent des surfaces articulaires (goutte molle).

Certaines espèces de dartres (furfuracées, squameuses, pustuleuses et érythémoides).

Les accidens produits par la congélation ou la gale négligée. Le rachitisme lorsque la déviation commence, ou que le redressement a été opéré par les procédés orthopédiques.

La gangrène sénile.

Les luxations spontanées, les fractures après l'entière consolidation du cal, les fausses ankyloses ou vraies très-récemment, les plaies anciennes et fistuleuses, les cicatrices vicieuses, et celles résultant des opérations de l'anévrisme.

Les engorgemens et la rigidité des articulations, la rétraction des parties ligamenteuses et tendineuses, comme leur relâchement (entorses), l'atrophie des membres.

Les vieux ulcères scrofuleux, herpétiques, psoriques, syphilitiques, scorbutiques, teigneux, cancéreux, avec ou sans carie de la substance osseuse.

Les diverses maladies provenant de l'abus du mercure,

ou d'affections syphilitiques anciennes, mal traitées, dont la cause est difficilement appréciable.

VERTU DE L'EAU THERMALE COMME INDICATIVE DU VIRUS VÉNÉRIEN. — L'Eau thermale jouit de la propriété de déceler, par des indications fixes, la présence du virus vénérien refoulé depuis longues années dans l'économie, et fournit les moyens de le combattre avec certitude et efficacité. Tel qui redoutait de contracter un mariage dans un état douteux, et de transmettre à ses enfans les fruits amers d'une jeunesse légère, peut, après s'être plongé pendant un certain temps dans nos piscines obligeamment indiscretes et avoir suivi avec régularité un traitement rationnel, s'engager avec toute sécurité dans le plus sacré des liens.

On voit avec affliction le grand nombre d'enfans qui, depuis quelques années, sont affectés de paralysies et des tristes suites de la transmission héréditaire du vice scrofuleux (écrouelles). Nous avons eu la consolation d'en renvoyer plusieurs dans un état très-satisfaisant.

CONTRE-INDICATION DES EAUX. — Leur emploi doit être interdit aux personnes dont la poitrine est irritable, à celles qui sont sujettes aux grandes hémorragies actives ou passives; qui portent le germe de quelques dilatations anévrismales, et chez lesquelles on peut soupçonner quelques lésions profondes ou un commencement de désorganisation.

OPPORTUNITÉ DES EAUX. — L'état chronique des maladies bien constaté, on doit de suite, si le temps le permet, recourir à l'usage des Eaux. Plus tard, leur action se montre moins active et moins profitable. L'expérience journalière prouve qu'une double médication, employée à propos, produit les meilleurs effets.

Soins Diététiques et Indications générales.



MÉDICATION PRÉPARATOIRE. — Elle doit répondre à l'occurrence des indications. Des évacuations sanguines et de légers minoratifs, pour peu que l'utilité en soit appréciée, devront précéder de huit à quinze jours le départ pour les Eaux. Il sera avantageux de se soumettre, pendant ce temps, à un régime tempéré, et à l'usage de boissons délayantes et mucilagineuses.

ARRIVÉE ET DÉPART. — Lors de l'arrivée aux Eaux, on observera la même règle de conduite pendant le repos, de plus ou moins de jours, que tout malade doit s'imposer, en raison du trajet qu'il a parcouru et de la fatigue qu'il en a ressentie. Il en sera de même pour le départ. Une précipitation irréfléchie nuit trop souvent au succès du traitement.

REPOS ET EXCURSIONS ENTRE LES SAISONS. — A la fin de chaque saison (21^e jour), repos obligé de huit à quinze jours avant d'en recommencer une nouvelle. Les personnes peu éloignées retournent dans leurs familles; les autres, soit par goût, ou par la nature de leurs infirmités, restent à Bourbonne; tandis que quelques-unes moins souffrantes vont faire d'agréables excursions dans le voisinage. Voici l'itinéraire qui, concordant avec l'intervalle de repos, peut offrir le plus d'agrément: visiter les Thermes qui nous avoisinent (Bains, Plombières, Luxeuil); les montagnes les plus élevées et les points les plus remarquables des Vosges; Nancy (Monumens et tombeaux des ducs de Lorraine); Épinal (jardin vaste et pittoresque de M. Doublat, receveur-général,

l'un des plus curieux de l'Europe); Neufchâteau (jardin de M. le commandeur Rouyer).

USAGE RÉITÉRÉ DES EAUX. — Malgré certains préjugés populaires, on peut sans inconvénient répéter l'usage des Eaux pendant une succession indéfinie d'années. Beaucoup de constitutions délicates ne doivent la prolongation d'une existence supportable qu'au culte annuel de nos piscines. Entre autres exemples, je citerai celui d'un pair de France des plus respectables et des plus bienfaisans (M. le marquis de G....), qui, depuis plus de 20 ans, vient presque toujours, dans le courant de septembre, se retremper à nos sources.

REMÈDES AUXILIAIRES ET DE PRÉCAUTION. — Il est souvent indispensable d'associer à l'usage des Eaux quelques médicamens propres à en seconder l'action. Cette combinaison, dont on obtient des avantages signalés, tout entière du ressort du médecin, doit varier selon l'idiosyncrasie des sujets, l'état des altérations morbides, et se composer de moyens thérapeutiques aptes à ménager la sensibilité de l'estomac, trop souvent exaspérée par un traitement peu méthodique. Les médecines, dites de *précaution*, et les déplétions sanguines *routinières* ne sont plus employées qu'au vu des indications rationnelles.

EFFETS IMMÉDIATS ET CONSÉCUTIFS DES EAUX. — Les premiers sont appréciables chez un grand nombre d'individus; les seconds ne le sont que deux ou trois mois après l'usage des Eaux. Dans la plupart des maladies d'une curation lente, elles agissent avec plus d'activité et de certitude la seconde année que la première.

CHOIX DU TEMPS POUR LES EAUX. — Il doit être subordonné aux genres d'infirmités qui demandent une température plus ou moins élevée. La plus douce et la moins humide sera toujours une condition de succès. La fréquentation des Eaux, pendant l'hiver, ne peut guère être proposée, à

moins de circonstances pressantes. Il vaut mieux s'y préparer chez soi, et chercher à ralentir les progrès du mal, par l'emploi de l'Eau thermale en boisson.

PRÉCAUTION CONTRE LE FROID. — Il est une recommandation expresse, que je ferai aux malades : c'est de se précautionner de vêtemens très-chauds (manteaux, pelisses, etc.), dont on n'a jamais soin de se munir. Ils s'applaudiront d'avoir mis à profit ce conseil, car la saison des Eaux, malgré les prophéties les plus rassurantes, peut être momentanément froide et pluvieuse.

EAUX MINÉRALES VOISINES. — Dans le cas où, par l'effet de fausses indications, de circonstances indépendantes des meilleurs avis, il arriverait que la manière d'agir des Eaux, fut jugée trop active (quoiqu'on puisse à volonté affaiblir leur action par la courte durée du bain et l'addition d'eau commune), on en serait quitte pour se diriger vers un des établissemens thermaux voisins, dont les sources, moins riches en principes minéralisateurs, peuvent quelquefois être d'un emploi plus approprié à certaines constitutions trop irritables; les noms des médecins inspecteurs, qui les dirigent : (MM. *Bailly*, à Bains; *Garnier*, à Plombières; *Leclerc*, à Luxeuil,) offrent une entière garantie. J'oubliais de parler des Eaux minérales, froides, de Contrexéville, dont M. *Mamelet*, praticien très-recommandable, vient de constater récemment les avantages pratiques, dans une Notice pleine d'intérêt.

RESSOURCES QU'OFFRE LA VILLE. — Bourbonne offre toutes les ressources désirables pour le logement, la nourriture, et les objets de distraction dont le concours est si puissant dans le traitement des maladies chroniques. Cette ville peut recevoir plus de 1,500 étrangers.

PRIX DES LOGEMENS. — On trouve des logemens très-propres et très-commodes, dans les divers quartiers et aussi près qu'on le désire des bains, à toute espèce de prix, suivant la condition et l'état d'aisance des malades. Les chambres se louent, par jour, depuis 1 fr. et au-dessous, jusqu'à 6 fr., et les appartemens complets pour des familles entières ou de grands personnages, depuis 8 à 24 fr.

NOURRITURE. — On se fait servir par les traiteurs, avec lesquels on fait des abonnemens, si l'on tient à vivre seul ou dans un cercle de connaissances ou de personnes amies. Il est beaucoup de maisons où il est loisible de se faire préparer sa cuisine particulière par ses domestiques. On en compte quelques-unes fort agréables et très-bien tenues, qui ont des tables d'hôtes, avec salons pour les réunions particulières de leurs locataires. Le prix du logement et de la nourriture, est de 8 fr. par jour, pour l'une de ces maisons, et de 5 fr. et au-dessous pour les autres; les domestiques payent, en général, moitié du prix. Les auberges ont aussi des tables nombreuses pour les personnes qui préfèrent y rester et celles qui ne veulent pas manger seules dans leurs logemens.

RETENUE DES APPARTEMENS. — Pour ne pas éprouver d'embarras lors de l'arrivée, il est prudent de s'entourer à l'avance de renseignemens, et de faire retenir des chambres ou appartemens en rapport avec sa position dans la société. Si l'on n'a pas pris cette précaution, le mieux est de descendre à l'auberge, afin de se donner le temps de choisir soi-même.

OBJETS DE DISTRACTION. — Bourbonne jouit d'une réputation européenne; il est chaque année le rendez-vous d'une société nombreuse et distinguée; tout ce qui peut récréer les malades s'y trouve réuni; les élémens de plaisirs sont là, et il ne dépend que d'eux d'en faire leur profit. Les

promenades sont agréables et variées. J'ai parlé de tout l'agrément qu'offraient les réunions à l'Hôtel-de-Ville.

RÉGIME. — Un régime modéré est de première nécessité dans le traitement de toutes les maladies. On doit avouer qu'il est bien oublié pendant l'usage des Eaux. Aussi, combien d'insuccès n'en sont-ils pas la suite! Il se réduit cependant à une pratique peu sévère : prendre quelque chose de léger en revenant des bains (soit un potage, soit un peu de vin sucré avec un léger morceau de pain, ou une tasse de café, suivant les habitudes); déjeuner à onze heures et dîner à six avec modération et l'attention de faire choix d'alimens d'une digestion facile.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES. — Préférer les viandes blanches, grillées ou roties, le gibier, le poisson (l'anguille exceptée), les œufs à la coque, les légumes verts de la saison, les entremets sucrés, etc., s'abstenir autant que possible, des viandes noires et épicées, des ragoûts, de la pâtisserie, de la salade, des préparations au lait trop répétées, des melons, des fruits aqueux, peu mûrs et acidules, enfin de toute espèce de liqueurs spiritueuses et boissons trop stimulantes. Les deux choses essentielles à la vie, le pain et le vin sont d'une excellente qualité à Bourbonne; on y trouve aussi des vins étrangers selon ses goûts.

EXERCICE. — Rien ne peut mieux seconder l'action des Eaux, qu'un exercice sagement réglé, et qui ne dégénère pas en fatigue. Celui que l'on prend en voiture, à cheval et à âne, est un auxiliaire des plus puissants, si l'on a soin d'éviter l'ardeur du soleil et l'humidité de la nuit tombante. Les promenades nombreuses qu'offrent les environs, seront autant de distractions favorables au succès des Eaux.

TRAITEMENT MORAL. — Les malades éloigneront de leur

esprit tous souvenirs fâcheux et de nature à alarmer leur sensibilité. Uniquement préoccupés de leur rétablissement, et nullement de leurs maladies, ils ne devront se livrer à aucune espèce de travaux ni d'études sérieuses, à des jeux trop appliquants ou d'un intérêt trop élevé, à des lectures soutenues, ni s'exposer à nuire à l'effet des Eaux, par des veilles prolongées et le retour d'impressions trop vives. Il faut, en un mot, une prudente réserve dans l'usage de tous les plaisirs, pour ne point produire d'excitations fortes au cerveau et de réactions funestes sur les autres organes.

PRÉTENDUE INSIGNIFIANCE DES EAUX MINÉRALES. — Je n'éleverai point une discussion polémique avec quelques esprits superficiels qui, trouvant plus commode d'improviser une détraction mensongère que de l'appuyer sur les bases du raisonnement et de l'expérience pratique, affectent de répéter que les Eaux minérales sont dénuées de toutes vertus, et qu'elles ne doivent leur célébrité qu'aux cures produites par la cessation des remèdes, le changement d'air, l'agitation du voyage, les impressions agréables, l'éloignement du grand monde, l'oubli des affaires et des peines secrètes, etc., etc. J'apprécierai avec eux toutes ces circonstances comme très-pondérantes, et concourant efficacement à seconder les efforts conservateurs de la nature et de la médecine en général; mais j'ajouterai que si, dans certains cas, elles peuvent amener par leur seule influence des changemens heureux, elles deviennent impuissantes, dans beaucoup d'autres, pour triompher de maladies rebelles et marquées du sceau de l'incurabilité, par l'insuffisance des traitemens. Au reste, les exemples annuels d'améliorations surprenantes et de guérisons vraiment inespérées (notamment dans les affections paralytiques), dont sont témoins les nombreuses personnes qui viennent implo-

rer l'assistance de nos Eaux, réduisent à sa juste valeur, la légèreté d'une opinion aussi irréfléchie que déraisonnable.

PRÉJUGÉ SUR L'ACTION DES EAUX. — Je ne dois pas me dispenser de faire sentir tout le ridicule d'un préjugé fort répandu sur les effets des Eaux de Bourbonne quoique démenti annuellement par les faits les plus positifs. Je veux parler de cette terreur panique qu'inspire communément leur usage, en mémoire de je ne sais quelles traditions surannées sur leur manière d'agir tumultueuse et par fois délétère. J'entends répéter encore assez souvent qu'elles ne sont point *indifférentes*; que si elles ne soulagent ou ne guérissent pas, elles tuent infailliblement. Voilà de ces fantômes dont on se plaît à effrayer les malades sur leur passage et même dans nos environs! Il faut que la réputation de nos Thermes soit bien solidement établie pour qu'une prévention aussi nuisible n'ait point été un obstacle à leur prospérité toujours croissante. D'où vient donc tant d'effroi pour l'emploi d'un remède, certainement doué d'une grande énergie, mais qu'il est si facile de mitiger à son gré, de telle sorte qu'on peut l'administrer sous toutes les formes, de la manière la plus douce, la plus tempérée et la plus inoffensive? Je ne disconvienrai pas qu'il ne soit possible de faire du meilleur des médicamens l'abus le plus dangereux; libre à soi, sans doute, de s'éloigner de tous conseils, de faire usage des Eaux pour une affection qu'elles ne peuvent qu'aggraver, de les boire sans discernement à doses très-élevées, de se gouverner à sa guise, de se brûler dans les baignoires, de se donner des défaillances dans les étuves, etc.; mais alors les victimes de ces imprudences seront-elles fondées à en faire retomber la responsabilité sur nos sources! D'après mon expérience, je suis tellement convaincu des bons effets des Eaux de Bourbonne que je ne craindrais

point de garantir leur inocuité , toutes les fois que le traitement aura été convenablement appliqué, sagement dirigé et observé avec une scrupuleuse exactitude.

*Souvenir Mémorable cher aux
Bourbonnais.*



Bourbonne a eu le bonheur de posséder, en 1828, pendant de trop courts instans, Son Altesse Royale Madame la Dauphine. Cette auguste Princesse a daigné visiter, avec une bonté infinie, les Etablissemens Thermaux civil et militaire, témoigner tout son contentement sur leur bonne tenue, et exprimer à M. le Maire, en lui remettant un secours pour les malheureux, combien elle était satisfaite des embellissemens de la ville, et de l'expression d'enthousiasme unanime de ses habitans.

FIN.